



Club Nautique Alpin Serre Ponçon – Embrun - Hautes-Alpes

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE INITIATEUR VOILE

FICHE D'INSCRIPTION FORMATION session 2026

Nom : Prénom : Né(e) le :

N° licence : Mail : Téléphone :

Adresse :

Centre de formation : Club Nautique Alpin Serre Ponçon
Chemin de Chadenas 05200 embrun

Club d'Alternance (partie pratique) :

À définir impérativement avant l'entrée en formation. Liste des formateurs et des centres de formation sur www.voilesud.fr

Frais pédagogique et technique :

- Formation théorique : **1150 €**
- Formation théorique allégée : **882 €**
Formation allégée, accès suivant le parcours individuel du pratiquant. À définir impérativement avant l'entrée en formation.
Nb heures : BC1 : 70h BC2 : 7h BC3 : 21h
- Formation pratique (si stage effectué au CNAASP) : **150 €**
- Frais administratif et jury : 77 € à payer en ligne à la FFVoile dès l'ouverture du livret de formation via l'espace licencié

Avez-vous tous les prérequis ?

Les originaux devront être présentés au formateur référent dès le premier jour de la formation

Attention, renseignez-vous auprès d'un formateur pour savoir si vous répondez bien aux prérequis de formation.

- ☐ Attester d'un niveau de pratique à la navigation en autonomie (conforme aux évaluations du niveau technique 4 délivré par la FF Voile).
- ☐ Avoir 16 ans révolus à l'entrée en formation.
- ☐ Être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des sports nautiques.
- ☐ Présenter l'attestation de sa capacité à savoir nager vingt-cinq mètres et à s'immerger : présenter l'un des certificats prévus à l'article A. 322-3-1 du code du sport à l'entrée en formation.
- ☐ Être en possession de la licence FFVoile avec le statut « pratiquant » ou « compétition » en cours de validité à l'entrée en formation.
- ☐ Être titulaire du permis Côtier ou Fluvial ou titre de navigation admis en équivalence ou reconnu de niveau supérieur à l'entrée en formation.
- ☐ Être titulaire d'une certification ou équivalent à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » à l'entrée en formation.

Règlement

Coût de la formation : À régler à Club Nautique Alpin Serre Ponçon

Prise en charge éventuelle par (club, collectivité...) : montant :

Total à régler au plus tard le premier jour de formation :

Note : Un mail automatique de la FFVoile est envoyé dès signature des EC 1 à 3 par formateur ou votre centre de formation



Club Nautique Alpin Serre Ponçon – Embrun - Hautes-Alpes

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE INITIATEUR VOILE

Identité du stagiaire :

Nom : Prénom : Né(e) le :

Adresse :

Personne à contacter d'urgence :

Nom : Portable :

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur de

☐ Atteste sur l'honneur disposer de l'autorité parentale. (Précisez le lien de parenté)

☐ Autorise le mineur à utiliser les services du Club Nautique Alpin Serre Ponçon

☐ Autorise le(s) responsable(s) du Club Nautique Alpin Serre Ponçon à prendre toutes les mesures d'urgence en cas d'accident sur le mineur dont j'ai la responsabilité ; y compris une éventuelle hospitalisation.

☐ Autorise le Club Nautique Alpin Serre Ponçon, pour sa communication interne et externe, à utiliser l'image de la personne, objet de la présente fiche, et cela sur tous types de support et sans contrepartie.

☐ Autorise / ☐ N'autorise pas le mineur dont j'ai la responsabilité à regagner seul son lieu de résidence en fin de séance.

Autorisation pour les majeurs

☐ J'autorise le(s) responsable(s) du Club Nautique Alpin Serre Ponçon à prendre toutes les mesures d'urgence en cas d'accident ; y compris une éventuelle hospitalisation.

☐ J'autorise le Club Nautique Alpin Serre Ponçon, pour sa communication interne et externe, à utiliser l'image de la personne, objet de la présente fiche, et cela sur tous types de support et sans contrepartie.

Règlement intérieur

☐ Je déclare avoir pris connaissance des articles A322 64 à A322 70 du Code du Sport, du règlement intérieur du CNASP et de l'arrêté inter Préfectoral réglementant la pratique des activités nautiques sur le plan d'eau d'Embrun et le lac de Serre Ponçon.

Assurance Licence Fédération Française de Voile

☐ J'atteste avoir reçu une information sur les garanties d'assurance de la MAIF et de la Fédération Française de Voile.

☐ Je reconnais avoir été informé de la possibilité de souscrire aux garanties complémentaires proposées par la FFV.

☐ Je souscris / ☐ Je ne souscris pas aux garanties complémentaires de la Fédération Française de Voile.

Fait à le

Nom et signature (du représentant légal pour le mineur)

CONDITIONS GÉNÉRALES

ASSURANCE

L'association a souscrit à une assurance garantissant ses membres en responsabilité civile dans le cadre de ses activités. La licence FFV comprend une assurance individuelle accident. Les notices d'informations relatives aux contrats d'assurance MAIF vous seront fournies sur simple demande, et sont affichées à l'accueil de la base nautique. Je reconnais avoir été informé de mon intérêt de souscrire à des garanties complémentaires ayant pour but la réparation des atteintes à l'intégrité physique du pratiquant et/ou le rachat de la franchise.

RGPD

Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles. Les données personnelles collectées par le CNASP sont uniquement utilisées dans le cadre des activités de l'association (identification, prise de la licence FFV, coordonnées des licenciés pour les assurances, besoin de contact en cas d'urgence...). Ces données sont conservées par le CNASP le temps de l'activité puis archivées en raison d'obligations légales, avec un accès très restreints et pour une durée conforme aux dispositions légales. Vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles et de demander qu'elles soient rectifiées, complétées ou mises à jour. Sauf avis contraire de votre part, nous nous réservons la possibilité d'utiliser vos

informations pour vous faire parvenir diverses documentations et d'utiliser votre image afin de compléter notre photothèque ou vidéothèque.

RÈGLEMENT

L'inscription n'est définitive qu'après le versement de la totalité du stage au plus tard le premier jour de l'activité. En cas de règlement refusé par la banque, la majoration sera à la charge du client et fera l'objet d'une refacturation.

L'ACTIVITÉ

La formation a lieu sous la responsabilité d'un moniteur diplômé d'État. Dans certaines conditions exceptionnelles (avaries, météo